



# FLASH ACTU

de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

## Accès direct au kinésithérapeute pour lutter contre les déserts médicaux

### Face aux blocages corporatistes, une seule priorité, l'intérêt du patient.

Chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs,

Le 26 octobre 2021, l'Assemblée nationale a voté majoritairement, dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2022, un article qui expérimente l'accès direct des patients aux kinésithérapeutes, sous conditions.

Cet amendement a pour but d'expérimenter l'accès direct pour les patients aux soins de kinésithérapie lorsque le kinésithérapeute exerce dans une structure de soins coordonnés.

Si le PLFSS doit encore être adopté au Sénat puis à l'Assemblée nationale, nous saluons les propositions qu'il contient notamment des mesures simples et peu coûteuses visant à conférer à certaines professions paramédicales quelques champs d'intervention complémentaires dans le cadre d'expérimentations entrant déjà dans la réalité de l'exercice.

Malheureusement et en amont de l'examen au Sénat cette semaine, ces mesures ont donné lieu à des levées de boucliers médicaux.

Certains propos inacceptables remettant notamment en cause la compétence des kinésithérapeutes et leur sens de la responsabilité ne pouvaient demeurer sans réponse. Nous avons ainsi réagi fermement dans plusieurs médias (un exemple paru ce matin sur le site EGORA : <https://www.egora.fr/actus-pro/interview-exclusive/69797-le-medecin-doit-rester-la-pièce-maitresse-mais-pas-l-unique?nopaging=1>).

Le Ministre des Solidarités et de la Santé, Monsieur Olivier VERAN a pris la parole lundi soir au Sénat pour affirmer sa confiance dans les compétences des kinésithérapeutes et son opposition au corporatisme qui entrave l'amélioration de l'accès aux soins.



Enfin, de nombreux professionnels de santé, dont des élus de l'Ordre et des kinésithérapeutes ont dénoncé ce même corporatisme dans [une tribune sur le Figaro](#) :

## «Loin des corporatismes, repensons l'organisation de notre système de santé !»

Par Tribune collective

Publié le 08/11/2021 à 17:37, mis à jour hier à 10:49



Nous ne pouvons laisser s'aggraver davantage l'accès aux soins en France pour satisfaire des intérêts corporatistes éloignés des besoins essentiels des patients, alors qu'il existe des solutions concrètes, partagées et plébiscitées largement par les professionnels de santé de terrain.

Cette expérimentation de l'accès direct au kinésithérapeute, limitée à 6 départements sur 101, dans le cadre d'une structure d'exercice coordonné, est une première réponse forte à la problématique de désertification sanitaire et permettra d'économiser du temps médical. Dans le cadre d'un exercice coordonné avec compte-rendu au médecin, c'est la sécurité du patient qui est renforcée, c'est une prise en charge rapide qui est assurée avec des professionnels compétents qui travaillent en équipe.

### La mise en œuvre de l'autonomisation encadrée des professions paramédicales garantit la qualité et la pérennité du système de santé.

Comme vous le savez, la majeure partie des pays européens l'a compris et mis en œuvre (l'accès direct au kinésithérapeute est possible en Albanie, Bosnie, Danemark, Estonie, Finlande, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Kosovo, Luxembourg, Malte, Hollande, Norvège, Portugal, Pologne, Espagne, Suède, Suisse, Royaume-Uni, pour ne citer que ceux-ci).

Si l'on veut prendre à bras le corps la question des déserts médicaux, il faut entendre la voix des patients et s'appuyer sur les professionnels, dont les kinésithérapeutes, qui ont accepté de renoncer à leur liberté de conventionnement et sont répartis sur le territoire.

A l'heure où nos patients n'ont jamais eu autant besoin de nous, je sais l'investissement sans faille de tous les kinésithérapeutes pour leur assurer le meilleur accès aux soins possible. Je vous remercie pour cet engagement qui fait honneur à la profession.

Je vous prie de recevoir chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs, mes salutations confraternelles.

Pascale Mathieu  
Présidente du Conseil national de l'ordre



Facebook Twitter LinkedIn